

ANNEXE AU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES COLLECTIONS, SERVICES ET ESPACES DES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

PARTIE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Présentation

Bibliothèques membres de SLSP : <https://slsp.ch/fr/navigateur-de-bibliotheque/>

1.4. Inscription et protection des données personnelles

- Plateforme d'enregistrement SLSP : <https://www.unine.ch/bibliotheque/inscription-et-emprunt/> et <https://registration.slsp.ch/>
- Déclaration générale sur la protection des données : <https://slsp.ch/fr/protection-des-donnees-slsp/>

1.6. Procuration

Formulaire de procuration : <https://www.unine.ch/bibliotheque/inscription-et-emprunt/>

PARTIE 2 : LES SERVICES

2.1. Services

- Dépôt thèses de doctorat : <https://www.unine.ch/bibliotheque/depot-de-these/>
- Formulaire de proposition d'acquisition de ressources documentaires imprimées : <https://www.unine.ch/bibliotheque/proposition-dachat/>

PARTIE 3 : LES COLLECTIONS

3.2. Collections numériques

- Installer le VPN : https://mydoc.unine.ch/fr/Internet_VPN_WiFi/VPN/
- Pages disciplines : <https://www.unine.ch/bibliotheque/disciplines/>
- Bases de données & Ebooks : <https://www.unine.ch/bibliotheque/bases-de-donnees/>
- Presse <https://www.unine.ch/bibliotheque/presse/>

3.3. Emprunts et retours de document

- Le nombre maximal de documents empruntables par usager-ère est fixé à 100.
- La durée ordinaire de prêt est de 28 jours renouvelable automatiquement jusqu'à 5 fois si le document n'est pas réservé par un-e autre usager-ère.

- Pour le détail de la procédure de rappels des documents et les coûts y relatif, veuillez consulter le site web <https://www.unine.ch/bibliotheque/inscription-et-emprunt/>

3.5 Tarifs des prestations et frais divers

Les frais sont en principe payable uniquement sur factures.

Tableau des tarifs et frais : <https://www.unine.ch/bibliotheque/inscription-et-emprunt/>

PARTIE 4 : LES ESPACES

4.1 Horaire d'ouverture

Les heures d'ouvertures officielles des bibliothèques de l'UniNE sont systématiquement mises à jour et consultables à l'adresse : <https://www.unine.ch/bibliotheque/horaire/>

4.3 Règles de conduite des usagers-ères

La Directive concernant l'utilisation des bâtiments universitaires 25.2.2019 s'applique aux bibliothèques de l'UniNE :

https://www.unine.ch/media/wp-content/uploads/sites/17/d_utilisation_batiments.pdf

PARTIE 5. Utilisation des équipements informatiques

5.1 Parc informatique

Règlement sur les ressources informatiques de l'UniNE :

https://www.unine.ch/media/wp-content/uploads/sites/17/r_ressources_informatiques.pdf

Service information scientifique et bibliothèques

Màj : 21.08.2026